



## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

de la Communauté de communes

Enclave des Papes Pays de Grignan

### **Réponse à l'avis du Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Version 2 du 26/02/2024



La présente note a pour objectif de répondre aux questions, demandes de complément et recommandations figurant dans l'annexe de l'avis du Président de la région Provence Alpes Côte-d'Azur du 29 décembre 2023 émis sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) que la Communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan a arrêté par délibération communautaire le 28 septembre 2023.

Il est repris ci-après la structuration de cet avis qui respecte les trois étapes de l'élaboration du PCAET : Diagnostic, Stratégie et Plan d'action.

#### **Remarques de la Région :**

*Il est demandé de retirer les acronymes PACA de l'ensemble des documents et de les remplacer par le nom « Provence Alpes-Côte d'azur » ou sa marque « SUD ».*

#### **Eléments de réponse :**

Les corrections seront apportées aux documents du PCAET.

## **1. DIAGNOSTIC**

### REMARQUES GENERALES

#### **Remarques de la Région :**

*La base de données CIGALE, utilisée pour la partie du territoire située en Provence Alpes-Côte d'azur a été mise à jour et court désormais jusqu'à l'année 2021. Il pourrait être utile de mettre à jour le PCAET en ce sens pour disposer des dernières données disponibles.*

#### **Eléments de réponse :**

Les données utilisées sont effectivement les données disponibles les plus récentes au moment de la réalisation du diagnostic. Compte tenu du coût d'actualisation de ces données notamment lié au fait que la CCEPPG dépende de deux inventaires régionaux ayant sur certaines thématiques des méthodes de comptabilisation différentes, il a été choisi de réaliser cette actualisation lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET pour intégrer les données les plus récentes. La relative ancienneté des données utilisées ne remet pas en cause l'analyse des grands enjeux du territoire.

### REMARQUES SECTORIELLES

#### **Remarques de la Région :**

*Point 3.2.1.3 : Il est à noter une inexactitude entre les colonnes ORECA et ORCAE : la catégorie « Autres énergies renouvelables (ENR) de l'ORECA comprend notamment le solaire thermique et la récupération de chaleur ce qui n'est donc pas limité aux « organo-carburants » de l'ORCAE.*

#### **Eléments de réponse :**

Cette correction sera apportée, cependant la filière dénommée « autres énergies renouvelables » n'alimente que les secteurs du transport et de l'agriculture utilisant quasiment exclusivement des organo-carburants.

**Remarques de la Région :**

*Point 3.2.1.4 : La prise en compte des émissions du bois énergie sous la base CIGALE diffère selon la catégorie d'émissions sélectionnés dans le menu déroulant du menu gauche. Il est tout à fait possible d'isoler les émissions du bois énergie.*

**Eléments de réponse :**

C'est la différence de comptabilisation entre les 2 observatoires qui nous conduit à appliquer cette méthodologie.

**Remarques de la Région :**

*Point 3.4 : En matière de qualité de l'air, il semble que la référence à la norme de l'organisation mondiale de la santé soit celle de 2005 et non les nouveaux seuils publiés en 2021. Par exemple, ATMO SUD préciser dans son dernier bilan établis sur les données 2020 que « Toute la population du territoire réside dans une zone dépassant la ligne directrice de l'OMS (Nouvelle LD OMS 2021) pour les particules fines PM 2,5 » alors que le diagnostic considère que c'est 62 % de la population départementale qui est au-dessus de la ligne directrice OMS pour ce même polluant (page 46).*

**Eléments de réponse :**

Le diagnostic a été effectué en 2020, ces données n'étaient pas disponibles, des corrections seront apportées lors de l'évaluation à mi-parcours ou lors de la révision.

**Remarques de la Région :**

*Point 3.5.3.2 : Il serait très utile d'indiquer la source de données de consommation de bois énergie des particuliers. Aujourd'hui le suivi de cette énergie est très complexe voire impossible par manque de données à toutes échelles géographiques. Les éléments sur cette assertion seraient surtout très intéressants : « cette tendance est beaucoup plus dans la région SUD ou les foyers et les inserts, souvent peu performants, représentent encore près de 80 % du parc d'appareils de chauffage au bois ».*

**Eléments de réponse :**

Ces données sont extrapolées de l'étude de l'ADEME « Étude sur le chauffage domestique au bois, Marchés et approvisionnement » (SOLAGRO, BVA, Biomasse Normandie, 2018), ainsi que l'assertion y afférant. Cette étude est en cours d'actualisation, et de nouveaux résultats devraient être disponibles courant 2024.

**Remarques de la Région :**

*Point 3.5.4 : Il semble manquer dans le bilan l'installation de méthanisation sur la station d'épuration d'Avignon.*

**Eléments de réponse :**

Bien noté, cependant cette installation n'impacte pas le potentiel du territoire.

**Remarques de la Région :**

*Point 4.1.2 : L'aléa constitue un phénomène, une manifestation physique ou une activité humaine (par ex activité industrielle) susceptible d'occasionner des dommages aux biens, des perturbations sociales ou économiques voire des pertes humaines ou une dégradation de l'environnement et des écosystèmes. En effet, il manque le focus sur les impacts biodiversité.*

**Eléments de réponse :**

Les impacts sur la biodiversité sont évalués dans les paragraphes :

- 4.3 Eau
- 4.4 Milieux naturels et biodiversité
- 4.5 Agriculture et forêts

#### **Remarques de la Région :**

*Point 4.4.1 : Il serait intéressant d'établir un lien entre les échelles de paysage et les échelles de biodiversité, en amenant les exploitants à sortir du domaine privé pour aller vers le territoire commun. Le paysage et la biodiversité sont présentés comme des outils potentiels pour la gestion viticole et pour la promotion du produit final.*

#### **Eléments de réponse :**

Ces questionnements ne relèvent pas d'un PCAET, en tous cas pas ceux du diagnostic mais dépendent des politiques d'aménagement et de cohérence territoriale type du SCoT.

## **2. STRATEGIE**

### REMARQUES GENERALES

#### **Remarques de la Région :**

*Il faudrait compléter l'objectif « s'adapter au changement climatique » avec la notion de préservation des écosystèmes et de la biodiversité : « S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité et les écosystèmes ».*

#### **Eléments de réponse :**

L'objectif sera complété en ce sens.

#### **Remarques de la Région :**

*Sur les 73 pages qui énumèrent l'ensemble des documents nationaux et régionaux de référence, le PPA du Vaucluse n'est pas évoqué. Il est vrai que celui-ci n'est pas encore approuvé mais il est en phase finale, il aurait pu être évoqué, ni même le PNACC (dont la version 3 est attendu pour le premier trimestre 2024. Il faudrait à minima que le doc fasse référence à la TRACC même si les scénarios seront adoptés avec le PNACC 3. Il en va de même pour le PRSE qui sera adopté début 2024 mais dont les grands axes sont connus et peuvent à minima être repris.*

#### **Eléments de réponse :**

Le chapitre concerné sera complété en ce sens.

### REMARQUES SECTORIELLES

#### **Remarques de la Région :**

*Point 2.8.1 : La SGB n'est plus d'actualité, cependant la Région conformément à la loi pour la reconquête de la biodiversité et des paysages du 8 août 2016, la Région SUD a lancé fin 2022 le processus d'élaboration de la nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité (SRB). Ce document devrait être voté en fin d'année 2024 et constituera un cadre d'action partagé avec tous les acteurs du territoire régional pour enrayer le déclin de la biodiversité et ainsi renforcer l'adaptation, le développement et la résilience des territoires face aux changements climatiques.*

#### **Eléments de réponse :**

Le chapitre concerné sera complété en ce sens.

**Remarques de la Région :**

*Point 4.1.3 - Les scénarios indiqués au point 4.1. 3 sur la qualité de l'air sont particulièrement pessimistes avec des hausses des émissions de particules (plus de 10%) et de NH<sub>3</sub> (plus 60% à l'horizon 2050). Une explication de ce contexte semble nécessaire notamment au vu de la réduction des NOx indiquée sur la même période.*

**Eléments de réponse :**

Le scénario tendanciel détaillé au 4.1.3 s'appuie sur les évolutions constatées sur les dernières années avec une augmentation des émissions de NH<sub>3</sub> entre 2010 et 2016.

**Remarques de la Région :**

*Point 4.2.2 — S'il est à saluer un zoom sur l'éolien, le PCAET de la CCEPPG étant le seul à en présenter, certaines filières sont drastiquement manquantes notamment au vu de leur importance dans la stratégie : aucun zoom sur le photovoltaïque, sur la méthanisation ou sur la chaleur fatale par exemple.*

**Eléments de réponse :**

Les zooms présentés dans le rapport stratégique correspondent à des débats ou des compléments d'information qui ont été apportés en phase d'élaboration de la stratégie. Ils sont le reflet de questionnements posés à ce stade, les autres filières, malgré leur importance, n'ont pas nécessité de précisions supplémentaires.

**Remarques de la Région :**

*Point 6.4- Dans les stratégies d'adaptation le PCAET pourrait rajouter une action sur la question de la réduction de la pollution lumineuse. En effet le PNR des Baronnies provençales prépare un dossier de candidature au label RICE (réserve internationale de ciel étoilé), une des actions du PCAET serait déjà de faire respecter l'arrêté du 27 décembre 2018 qui va être renforcé. Cela permet à la fois de travailler sur une réduction de la consommation énergétique du parc d'éclairage public et préserver la biodiversité en contribuant à la préservation de la trame noire.*

**Eléments de réponse :**

Un complément sera apporté en ce sens.

**Remarques de la Région :**

*Point 6.6 - Rien n'est dit sur l'enjeu préservation des ressources notamment en eau. L'entrée du PCAET est uniquement sur le volet attractivités touristiques angle mobilité. Rien n'est dit ou analysé sur la capacité du territoire à continuer à supporter une sur-fréquentation : capacité des espaces naturels à supporter, gestion de la ressource en eau, approvisionnement énergétique avec des besoins sup pour le confort d'été, ...*

**Eléments de réponse :**

La stratégie du PCAET s'appuie sur celles des documents spécifiques à la thématique de l'eau (SDAGE, SAGE, compétence GEMAPI, actions du SMBVL). C'est la dimension intégratrice du PCAET. Concernant le tourisme ce type de données territoriales n'est à notre connaissance pas mises à disposition.

**Remarques de la Région :**

*Point 6.7 — Il serait utile d'introduire les notions d'urbanisme favorable à la santé pour promouvoir ce type de démarche dans les documents de planification et les projets que portera le territoire. Par ailleurs, rien n'est indiqué dans le document sur les enjeux de nature en ville et déploiement des SAFN.*

**Eléments de réponse :**

Des compléments seront apportés en ce sens.

**Remarques de la Région :**

*Point 8.3 - Les orientations indiquées dans le point 8.3 ne semblent pas prendre en compte les enjeux affichés sur les particules et l'ammoniac. Par ailleurs, la stratégie relève bien la complémentarité avec les objectifs de réduction de GES. Elle affiche aussi des attentes en matière agricole notamment sur les produits phytosanitaires alors qu'aucun élément du diagnostic ne les cite et la question du bois énergie. Le territoire semble considérer que la question des émissions de polluants issues de la mobilité n'entre pas dans son champ d'action. Au final, la stratégie est peu explicite en matière de réduction des émissions de polluants et ne prévoit pas de mesures visant à diminuer le nombre des populations exposées.*

**Eléments de réponse :**

Les bénéfices en matière de qualité de l'air sont étroitement liés aux autres actions énergie climat du PCAET (sobriété dans la mobilité, renouvellement des appareils de chauffage au bois, transition agricole). La stratégie intègre donc indirectement des incidences positives sur les populations exposées, mais les enjeux ont principalement été traduits sur les cibles énergie-climat plus explicites.

## 3. PLAN D'ACTION

### REMARQUES GENERALES

**Remarques de la Région :**

*La présence d'une fiche action dédiée à la qualité de l'air aurait été un plus permettant de visualiser les effets attendus des différentes actions portées.*

**Eléments de réponse :**

Il a été préféré traiter la qualité de l'air de manière transversale.

### REMARQUES SECTORIELLES

**Remarques de la Région :**

*Action 2.1.1 — L'action mentionne les aides du Fonds Chaleur mais devrait également mentionner les aides disponibles auprès de la Région et du consortium Methasynergie.*

**Eléments de réponse :**

Cette mention sera faite.

**Remarques de la Région :**

*Action 4.2.1 - Il est également important de préciser que d'intégrer une politique de préservation de la biodiversité dans les pratiques agricoles permettra également de renforcer les auxiliaires de culture, facilitateurs de la production agricole par les services écosystémiques qu'ils rendent. Le stockage carbone est facilité par également par des sols vivants.*

**Eléments de réponse :**

Cette précision sera apportée.

**Remarques de la Région :**

*Action 4.2.2- Il manque dans cette partie action une amélioration des pratiques pour limiter les impacts sur le sol et la végétation.*

**Eléments de réponse :**

Cette précision sera apportée.

## EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FINALES

**Remarques de la Région SUD :**

*Il est dommage que l'analyse des émissions de gaz à effet de serre n'ait pas été plus poussée sur les secteurs de la gestion des déchets et des acteurs industriels majeurs notamment sur la commune de Roussas car ils impactent le territoire.*

**Eléments de réponse :**

Le choix a été fait de réaliser un diagnostic qui permette de dégager les grands enjeux climat-Air-Energie du territoire en comparant principalement les parts respectives de contribution des grands secteurs d'activités en matière d'émissions de gaz à effet de serre pour répondre aux exigences réglementaires liées à l'élaboration d'un PCAET. Des analyses approfondies pour chacun de ces secteurs seraient indéniablement intéressantes à réaliser mais constitueraient des études à part entière qui ne sont pas compatibles avec le budget attribué à la réalisation du PCAET. Le choix pragmatique a été fait de ne pas alourdir la partie études générales du PCAET pour privilégier les études pré-opérationnelles qui conduisent à l'action sur le terrain et qui constituent d'ailleurs plusieurs actions du plan d'action du PCAET.

**Remarques de la Région SUD :**

*Dans le diagnostic, il était préconisé pour aller plus loin dans la connaissance des potentiels de séquestration du territoire, la réalisation d'un véritable diagnostic agricole et utiliser un outil approprié comme l'outil Climagri pour élaborer des scénarios avec les acteurs locaux. Il est dommage que cette préconisation n'ait pas été reprise ensuite dans le plan stratégique.*

**Eléments de réponse :**

La mise en œuvre de l'outil Climagri sera proposée à la communauté de travail réunie autour de la fiche action n° 4.2.1 « Faire évoluer les pratiques agricoles ». L'activité agricole locale étant dominée par la vigne, le potentiel de maîtrise de l'énergie du secteur est très contraint, et en parallèle celui de la réduction des émissions de GES. Le territoire a fait le choix de mobiliser au maximum ce potentiel.

## VULNERABILITE

### Remarques de la Région SUD :

*Il n'a pas été défini de méthode d'évaluation qui permette de classer les risques les uns par rapport aux autres et de dégager ainsi les enjeux principaux du territoire.*

### Eléments de réponse :

Des matrices d'impacts sont proposés pour chaque catégorie permettant d'évaluer les impacts des aléas à travers le degré d'exposition, la sensibilité du milieu, la capacité d'adaptation du milieu et le degré de vulnérabilité. La synthèse (chapitre 11.4 p.336/337) résume les principaux enjeux du territoire en termes d'adaptation au changement climatique.

## QUALITE DE L'AIR

### Remarques de la Région SUD :

*Ni le PPA ni le PREPA ne sont mentionnés dans le diagnostic alors qu'il s'agit de documents stratégiques importants. Une description synthétique de ces documents dans le diagnostic paraît nécessaire.*

### Eléments de réponse :

Le choix a été fait de présenter les documents d'importance stratégique en introduction du rapport stratégie du PCAET. C'est le cas du PREPA. Le territoire de la CCEPPG n'était pas intégré dans le PPA du Vaucluse au moment de la réalisation du PCAET c'est pourquoi, il n'a pas été mentionné. Maintenant que ce PPA vient d'être adopté et qu'il couvre l'ensemble du territoire départemental il sera ajouté aux autres documents stratégiques.

### Remarques de la Région SUD :

*Le plan stratégique et le plan d'action ne font pas mention d'actions à mettre en œuvre pour réduire les émissions de NH<sub>3</sub> alors qu'il y a une obligation de réduction qui est prévue dans le PREPA. Ce point devra être complété dans le PCAET.*

### Eléments de réponse :

La mise en œuvre de ces actions sera proposée à la communauté de travail réunie autour de la fiche action n° 4.2.1 « Faire évoluer les pratiques agricoles ».

### Remarques de la Région SUD :

*Pour l'agriculture et les déchets, il faudrait amener des justifications sur les chiffres des potentiels de réduction choisis -35 % agriculture et - 66 % déchets).*

### Eléments de réponse :

Les potentiels de réduction s'appuient :

- Pour l'agriculture sur le scénario AFTERRES de SOLAGRO,
- Pour les déchets sur les objectifs de la SNBC.

## 4. STRATEGIE

### REDUCTION DES EMISSIONS ET CONCENTRATIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

#### Remarques de la Région SUD :

*Il est regrettable que le nouveau PREPA 2022-2025 et le PPA de Vaucluse (Octobre 2022) ne soient pas mentionnés.*

#### Eléments de réponse :

Ces textes réglementaires n'étaient pas parus ou adoptés lors de la rédaction des documents initiaux. Ils seront ajoutés.

### RENFORCEMENT DU STOCKAGE DE CARBONE DANS LE TERRITOIRE

#### Remarques de la Région SUD :

*Compte tenu des horizons 2030 et 2050 envisagés dans le PCAET et des dynamiques complexes de séquestration, il aurait été intéressant de mettre en perspective ces projections dans le graphique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'estimer la trajectoire du territoire au regard de l'objectif de neutralité carbone à 2050, à l'instar du graphique de synthèse réalisé pour les consommations énergétiques.*

#### Eléments de réponse :

Le graphique suivant sera ajouté.

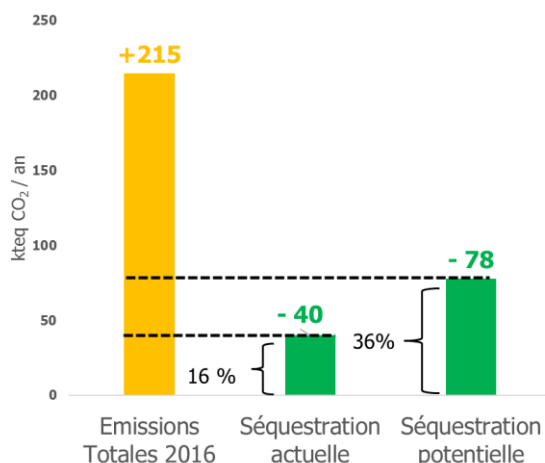


Figure 1 : Source : Outil ALDO, ADEME (Artificialisation entre 2006 et 2012)

Par ailleurs, il apparaît important de souligner que l'objectifs de neutralité carbone est un objectif qui n'a réellement de sens qu'à l'échelle mondiale et nationale et auquel chaque territoire est appelé à

contribuer en fonction de ses spécificités (Voir l'Avis de l'ADEME « La neutralité carbone », 2021). La neutralité carbone, en tant qu'équilibre entre les émissions et séquestrations de GES, ne peut pas s'appliquer à une autre échelle (territoire infranational, organisation (entreprises, associations, collectivités, etc.), produit ou service, etc.).

## 5. PROGRAMME D'ACTION

### AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

#### Remarques de la Région SUD :

*Il semblerait pertinent d'ajouter des éléments relatifs à l'efficacité énergétique dans d'autres fiches-action, notamment celles traitant de la mobilité électrique.*

#### Eléments de réponse :

Ces éléments seront ajoutés.

### AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES ET NOTAMMENT DEVELOPPER LES INSTALLATIONS DE BIOGAZ

#### Remarques de la Région SUD :

*La volonté affichée de soutien aux sociétés citoyennes d'EnR est pertinente mais mériterait d'aller plus loin en affichant dans la fiche action, la possibilité de prise de participation dans la centrale villageoise 264 Watts dont l'objet est de développer les énergies renouvelables spécifiquement sur le territoire de la CCEPPG.*

#### Eléments de réponse :

Cette proposition pourra être faite aux élus si la demande est formulée par la centrale villageoise mentionnée.

### REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMERIQUE

#### Remarques de la Région SUD :

*Les PCAET lancés après le 15 novembre 2021 doivent comporter un axe pour réduire l'empreinte environnementale du numérique dans leur plan d'action. Même si le territoire a lancé son PCAET avant cette date, il serait intéressant d'inclure la réduction de l'empreinte environnementale du numérique dans les actions du PCAET et à minima d'avoir une action consistant à réaliser un état des lieux, une analyse et une feuille de route à mettre en place dans le cadre du suivi du PCAET.*

#### Eléments de réponse :

Ce nouveau volet du PCAET sera proposé lors de son évaluation à mi-parcours.

---

<sup>1</sup> ADEME, Juillet 2021, « La neutralité carbone », 8 p.

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4524-avis-de-l-ademe-la-neutralite-carbone.html>

## LIMITER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

### Remarques de la Région SUD :

*Le suivi d'indicateurs en équivalent CO<sub>2</sub> est absent du plan d'actions, de même que la prescription de bilan carbone pour évaluer la qualité de certaines actions. Le chapitre consacré aux dispositifs de suivi du PCAET fait mention d'indicateurs en kteq CO<sub>2</sub> issus des observatoires mais ils ne sont pas rattachés aux fiches-actions.*

### Eléments de réponse :

A ce stade, il n'a effectivement pas été possible faute de données pertinentes d'associer des indicateurs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à chaque action mais cela sera fait dans la mesure du possible lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET en fonction de l'avancée de chaque action.

## ANTICIPER LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Remarques de la Région SUD :

*Dans la fiche-action en page 19, il serait intéressant d'ajouter la Région comme partenaire technique. Il serait nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une OPAH-RU pour la commune de Valréas et non d'une OPAH classique.*

### Eléments de réponse :

Ces précisions seront apportées.

## MAITRISER LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LES NUISANCES LUMINEUSES

### Remarques de la Région SUD :

*Il aurait été pertinent de compléter la fiche-action avec un recensement des communes ayant déjà lancé une démarche de réduction de l'éclairage public. Les actions relatives aux fiches 1.2.1 et 1.2.2 sont inscrites dans la convention cadre petites villes de demain de Valréas. Elles pourraient être mentionnées dans la ligne commentaire des fiches à titre de référence.*

### Eléments de réponse :

Le recensement des communes sera fait dans le cadre du suivi de l'action correspondante et la précision concernant la convention cadre petites villes de demain sera apportée pour les fiches 1.2.1 et 1.2.2.

# REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

| Remarques de l'Etat                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Eléments de réponse                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>L'intégration de la thématique Air via des fiches-actions spécifiques aurait été un plus.</i>                                                                                                                                                                                                                       | A ce stade le choix a été fait principalement de traiter la qualité de l'air de manière transversale mais des fiches-actions spécifiques pourront être ajoutées au cours de l'évaluation à mi-parcours du PCAET |
| <i>La fiche action « Faire évoluer les pratiques agricoles » aurait pu donner un objectif en termes de nombre d'exploitations à accompagner.</i>                                                                                                                                                                       | Cette précision pourra être apportée par la communauté de travail réunie autour de cette fiche action lors de ses premières revue de réalisation.                                                               |
| <i>La fiche-action « Créer une bourse aux déchets » semble s'orienter plus vers le secteur industriel. Bien que le secteur agricole soit mentionné, la chambre d'Agriculture n'apparaît pas dans la liste des partenaires.</i>                                                                                         | La chambre d'Agriculture sera ajoutée dans la liste des partenaires.                                                                                                                                            |
| <i>L'absence d'action sur les alternatives au brûlage des déchets verts est regrettable. Sur ce secteur, il est attendu un bilan/analyse de l'offre alternative au brûlage et la définition d'une offre complémentaire si les dispositions existantes étaient insuffisantes en associant la chambre d'agriculture.</i> | Des propositions d'action dans ce sens seront analysées dans le cadre du suivi des fiches 3.2.1 et 3.3.1 et 4.2.1.                                                                                              |
| <i>L'action 2.3.1 « Etudier la faisabilité d'une installation de méthanisation e d'une unité de valorisation des combustibles solides de récupération » ne mentionne pas le lien avec la qualité de l'air.</i>                                                                                                         | L'action 2.3.1 « Etudier la faisabilité d'une installation de biogaz » mentionne bien ce lien.                                                                                                                  |
| <i>L'action 1.1.1 ne mentionne pas les moyens financiers et humains. Le nombre d'appareils au bois non performants remplacés est absent.</i>                                                                                                                                                                           | A ce stade d'élaboration de la fiche-action ces éléments ne sont pas connus. Ils seront complétés dans la mesure du possible lors des revues de suivi de l'action.                                              |
| <i>Il n'y a pas de focus air fait dans l'action 5.1.1 « communiquer et sensibiliser autour de la transition écologique et énergétique » ni de budget détaillé.</i>                                                                                                                                                     | La communauté de travail réunie autour de cette fiche essaiera au mieux d'apporter ces précisions.                                                                                                              |
| <i>Les effets du PCAET sur la qualité de l'air ne sont pas suffisamment mis en évidence dans la partie évaluation environnementale.</i>                                                                                                                                                                                | Ces éléments seront précisés dans le cadre du Plan d'Actions Qualité de l'Air (PAQA) réglementaire qui devra être ajouté au PCAET de la CCEPPG dès que le PPA du Vaucluse sera en vigueur.                      |

## 6. RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

### **Remarques de la Région SUD :**

*Points 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3 – Ces 3 sous parties sont très peu détaillées notamment au regard de la région viticole/ agriculture que le PCAET englobe (58% du territoire). L'impact environnemental de la viticulture sur les milieux doit être identifié : l'utilisation de pesticides dans les vignes entraîne pollution des sols et des eaux, appauvrissement de la biodiversité locale et fragilise les sols.*

### **Eléments de réponse :**

Cet impact sera mentionné à l'EIE

### **Remarques de la Région SUD :**

*Point 2.2.1.2 – Tableau de synthèse non renseigné notamment la partie politique d'amélioration*

### **Eléments de réponse :**

A ce jour aucune politique d'amélioration n'a été identifiée.

### **Remarques de la Région SUD :**

*Point 2.2.1.2 – Il faudrait préciser que la pression se retrouve sur la ressource mais aussi sur la qualité de l'eau et des sols*

### **Eléments de réponse :**

Cette mention sera ajoutée

### **Remarques de la Région SUD :**

*Point 2.2.2.3 - Suggestion de travailler sur les continuités écologiques de ces différentes zones fragmentées.*

### **Eléments de réponse :**

Cet élément sera intégré au tableau de synthèse dans la colonne politique d'amélioration.